

Nos petits-enfants nous remercieront-ils d'avoir fait passer la dette financière avant la dette climatique ?

L'initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement » propose la création d'un fonds climat qui permette d'accélérer les investissements en faveur des réductions des émissions de gaz à effets de serre et du stockage du CO₂, de l'utilisation économe et efficace de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Elle mise sur un investissement dans les infrastructures, intégrant par exemple la formation du personnel dans les branches concernées par la transition climatique. Le fonds climat devrait être alimenté de 4 à 8 milliards de francs par an (0,5 à 1% du PIB), montant qui ne serait pas soumis au mécanisme du frein à l'endettement de la Confédération.

Le Conseil fédéral, la majorité bourgeoise du Parlement et les milieux qu'ils représentent n'ont pas osé jeter l'anathème d'extrémisme sur cette initiative, qui a tenté la voie d'un compromis acceptable. Mais leur affirmation que cette initiative « va trop loin » n'a-t-elle pas le même effet anesthésiant sur notre esprit critique ?

1. Il est souligné que « la Confédération, les cantons et les communes font déjà beaucoup pour atteindre l'objectif de zéro net émissions d'ici 2050 ». En affirmant dans la foulée « qu'il faut poursuivre sur cette voie qui a fait ses preuves », que « la Confédération mène déjà une politique climatique efficace » et « qu'un nouveau fonds n'est donc pas nécessaire ». Quelles seraient les réactions si on utilisait les mêmes abus de langage en matière de gestion financière ? Les moyens déjà déployés sont encore clairement insuffisants pour répondre à nos exigences légales, conformes à l'engagement pris dans l'Accord de Paris (2015) et adoptées par la population suisse en 2023 ! Les données de la Confédération elle-même le démontrent sans ambiguïté : nous avons réussi à diminuer nos émissions territoriales de gaz à effet de serre d'environ 25% entre 2000 et 2023. Mais à ce rythme, il faudra attendre 2085 pour atteindre le zéro net, soit avec trente-cinq années de retard. Sans compter que la diminution de nos émissions territoriales est partiellement annulée par une augmentation de nos émissions extraterritoriales, émises dans d'autres pays pour la production des importations nécessaires à notre consommation (y compris dans nos chaînes de production agricoles ou industrielles), qui représentent environ 80% de nos émissions nationales !
2. Il est affirmé que la politique climatique « équilibrée » de la Confédération, qui incite tous les acteurs, y compris la population et les entreprises, à réduire leurs émissions de CO₂ selon le principe du pollueur-payeur, serait remise en question, car « une grande part de la responsabilité serait reportée sur l'Etat ». Cet argument infondé est symptomatique du refus d'admettre qu'il faut accélérer la transition écologique en combinant les instruments (ce n'est pas parce qu'on prend conscience de leurs limites qu'il faut abandonner les autres instruments de la politique climatique).
3. Il est sous-entendu que les priorités du moment, notamment sécuritaires, nous obligent à reporter celles liées au climat et à la biodiversité (cf la volonté d'augmenter la TVA pour donner 3 milliards de plus par an à l'armée). Or il est impératif, du point de vue du pouvoir d'achat et de l'emploi comme du point de vue géostratégique, d'accroître prioritairement l'indépendance énergétique de la population et de l'économie (réduction des besoins et augmentation de la production indigène pour diminuer les importations d'énergie fossile ou nucléaire, qui équivalent à 8 milliards de francs par an).
4. Les opposants à l'initiative brandissent le spectre d'un endettement accru de la Confédération, comme si c'était à l'évidence plus grave que l'accroissement de notre dette climatique. Or on sait que cette dernière est « non-remboursable » et qu'elle se creuse au détriment des

populations les plus pauvres et des générations futures, en Suisse comme ailleurs. Ancien vice-président de la Banque nationale suisse et professeur honoraire de l'EPFL, Jean-Pierre Danthine, rappelle dans Le Temps du 13 février que « le frein à l'endettement n'est pas un but en soi, c'est un moyen vers un but, lequel est de protéger les générations futures ! D'assurer que l'on ne reporte pas sur elles, par facilité ou complaisance, la charge financière résultant de dépenses décidées aujourd'hui. Or c'est précisément le même objectif – protéger les générations futures – qui justifie ce fonds. C'est ce même objectif qui demande que nous accélérions nos investissements pour lutter contre le réchauffement et les pertes de biodiversité, car ce sont ces générations qui paieront le prix de notre inaction. ... Un fonds climat géré de manière rigoureuse protégera de manière bien plus efficace les futures générations qu'un respect dogmatique du frein à l'endettement. » Conclusion de Jean-Pierre Danthine : « Le fonds incarne une manière responsable de tenir nos engagements et d'alléger le poids financier et du changement climatique sur les générations futures. Il mérite d'être soutenu. »

Les « l'initiative va trop loin, on en fait déjà assez » semblent donc bien reposer sur des invocations déraisonnables de la raison et de la responsabilité individuelle et collective ! Je ne pense pas qu'on puisse regarder nos petits-enfants dans les yeux en tenant de tels raisonnements.

François Margot, le 14 février 2026